

Règlement intérieur

Art 1 : Organisateur

Cette course de **7 kilomètres et marche d'environ 4 kilomètres** est organisée par l'école Saint Michel d'Yvetot au profit de la classe de neige des CM2.

Art 2 : Public

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, pour les catégories " cadet, junior, espoir, sénior et master 1,2,3,4,5" pour les adultes et de 6 à 15 ans pour les enfants.

Art 3 : Certificat médical ou licence

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les participants non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme devront **obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an **OU remplir la décharge de responsabilité pour chacun**

Cette pièce sera gardée par l'organisation. Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme ou FSGT devront présenter leur licence ou page écran SIFFA.

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents, ne sera pas prise en considération, aucune exception ne sera tolérée.

Art 4 : Dossards

La distribution des dossards aura lieu le dimanche matin entre 9h00 et 9h45 au stade Diagana rue Rétimare à Yvetot. Chaque concurrent devra également porter son dossard bien en évidence sur la poitrine. Aucun animal ou véhicule d'accompagnement, motorisé ou non, ne sera accepté sur le parcours, hormis ceux des organisateurs.

Art 5 : Engagement

Le droit d'engagement est fixé à 12 EUROS, il est porté à 15 EUROS le jour de la course. Cette course est limitée à 250 binômes, les inscriptions s'arrêteront impérativement à 9h45 le dimanche.

AUCUNE INSCRIPTION PAR MAIL OU TÉLÉPHONE.

Merci de déposer l'inscription sous enveloppe à l'école dans la boîte prévue à cet effet.

Art 6 : Parcours

Le parcours est entièrement plat sur route et chemins, sur deux boucles de 3km pour les adultes et jeunes dès le CM2 (1 boucle), trois boucles de 400 m pour les enfants dont deux boucles en duo. Les enfants en dessous du CM2 resteront dans l'enceinte du stade tout au long de la course.

-Départ 1 : les marcheurs sont les bienvenus. 1 boucle de 4 km environ pour eux avec un parcours un peu différent.

-Départ 2 : les élèves à partir du CM2 partiront avec leur binôme pour une boucle de 3km environ puis l'élève seul fait le tour du stade de 400m (petite pause pour l'adulte) et passe le relais à son binôme pour la 2eme boucle de 3km. A son retour, les 2 terminent ensemble sur 400m (tour du stade).

-Départ 3 : les enfants jusqu'au CM1 et leur binôme font le tour du stade ; l'adulte part seul pour 1 première boucle, à son retour passe le relais à l'enfant pour 400m puis 2^{ème} boucle pour l'adulte. Les 2 terminent ensemble sur 400m (stade)

Chaque départ est décalé de 5 minutes.

Art 7 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 8 : Assurance

Une assurance sera souscrite par les organisateurs en conformité avec la charte des courses hors stade. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Ils pourront arrêter un participant en mauvaise condition apparente. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dommages sur les lieux de cette épreuve.

Art 9 : Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables dans les cas suivants :

- 1) falsification de la date de naissance du coureur
- 2) courir avec un nom d'emprunt
- 3) non-respect du code de la route et des consignes données par les organisateurs.

Art 10 : Droit à l'image

Par sa participation à "Les duos de Saint-Michel", chaque concurrent autorise les parents d'élèves à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, et sa prestation sportive dans le cadre de cette course, sur tout support.

Art 11 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les participants pourront ainsi faire DON de votre participation aux élèves de CM2.

Art 12 :

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.